

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration provisoire**  
**de l'EPE « Université Bourgogne Europe »**

**Séance du 7 janvier 2025**

---

Délibération n° 2025 – 07/01/2025 - 3

*Changement de direction et de direction adjointe de l'UMR PAM*

---

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment l'article 8
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU les administrateurs en exercice du conseil d'administration de l'université de Bourgogne
- VU les responsables de chaque établissement-composante et associé, ou leurs représentants

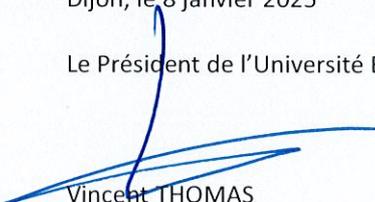
Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 40 Quorum : 21	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 22 Membres représentés : 7 Total : 29	Suffrages exprimés : 29  Pour : 29  Contre : 0

Le conseil d'administration provisoire de l'EPE « Université Bourgogne Europe », après en avoir délibéré, **donne un avis favorable à la nomination au sein de l'UMR PAM, au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de :**

- **Monsieur Thomas KARBOWIAK en tant que directeur**
- **Monsieur Laurent BENEY en tant que directeur adjoint.**

Dijon, le 8 janvier 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement